

ALLOCATION DE CHAUFFAGE

VOUS VOUS CHAUFFEZ AVEC UN DES TYPES DE COMBUSTIBLES SUIVANTS ?

- le gasoil de chauffage
- le pétrole lampant (type C)
- le gaz propane

PAS POUR :

- Le gaz naturel par raccordement au réseau de distribution en Ville de Waremme
- Le gaz propane *en bonbonne*
- Le gaz butane *en bonbonne*

VOUS APPARTENEZ A UNE DES CATEGORIES SUIVANTES ?

- les personnes ayant droit à une intervention majorée de l'assurance maladie invalidité
- les personnes aux revenus limités
- les personnes endettées

Si vous n'appartenez pas à une de ces catégories et le montant des revenus annuels nets imposables de votre ménage est inférieur ou égal à 26.520€, vous pouvez introduire une demande pour une réduction forfaitaire de 105 € auprès du SPF ECONOMIE.

Pour plus d'info : www.mineco.fgov.be ou 0800/12033

COMMENT INTRODUIRE VOTRE DEMANDE ?

Vous devez introduire votre demande auprès du CPAS de votre commune dans les 60 jours suivant la livraison.

VOUS DEVEZ VOUS MUNIR DES DOCUMENTS SUIVANTS :

Dans tous les cas :

- **Carte d'identité**
- **La preuve des revenus du ménage** (l'avertissement extrait de rôle ou la fiche de paie ou l'attestation d'allocation sociale le plus récent .)
- **Une copie de la facture ou du bon de livraison.** *Si vous logez dans un immeuble avec plusieurs appartements, demandez au propriétaire ou au gérant de l'immeuble une copie de la facture et une attestation mentionnant le nombre d'appartements à laquelle la facture se rapporte.*

CPAS DE WAREMME

Rue Sous-le-Château, 34

4300 WAREMME

Tél. : 019/32.58.86

Fax. : 019/32.68.31

Permanence : tous les lundis de 13h30 à 15h30

OU TROUVER PLUS D'INFORMATIONS ?

Au numéro d'appel gratuit : **0800/90929**

Sur **INTERNET** : www.fondschauffage.be